

FONDATION



DU
PATRIMOINE

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, est un organisme privé indépendant à but non lucratif dont la mission est de contribuer à **sauvegarder et valoriser le patrimoine français de proximité**, bâti comme naturel.

« Sauver le patrimoine, c'est honorer l'audace et le génie des générations qui nous ont précédé et c'est en permettre la transmission grâce à la passion, au courage et à la ténacité de celles et ceux qui portent ces projets. C'est également préserver des savoir-faire et contribuer au rayonnement culturel, économique et social de nos territoires. »

Pascal Guillet, délégué régional de la Fondation du patrimoine Centre-Val de Loire

Vous possédez un bien dont vous souhaitez restaurer l'extérieur ? Nous sommes là pour vous !

Avantage fiscal non négligeable

Le label de la Fondation du patrimoine s'adresse aux propriétaires privés, particuliers ou SCI et ouvre droit à une défiscalisation (sous réserve d'éligibilité) et une subvention qui peut être majorée pour les personnes non-imposables.

Le label est accordé à un site à condition

...

- De présenter un intérêt patrimonial
- Que des travaux n'aient pas débuté
- D'être visible depuis la voie publique
- Qu'il fasse l'objet d'un projet de restauration de qualité
- De ne pas être protégé

Pour bénéficier du label et ses avantages, vous devez **constituer un dossier** avec l'aide du délégué territorial : Jean-André Viala,
jean-andre.viala@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

